

Image not found or type unknown



Promesse d'acte de vente de terrain

Par **Hoatai**, le **14/12/2012** à **01:20**

Bonjour,
en 2008 une gentille dame vient me demander de l'argent en gage d'une promesse de vente de terrain. Je m'engage donc à lui donner de l'argent en lui faisant signer une reconnaissance de dette. Sur une période de 6 mois elle m'a empruntée 210 000 euros. Et maintenant elle ne me parle plus, ne vient plus me voir et m'évite à chaque fois qu'on se croise. J'ai cru bien faire en voulant l'aider et je crois que je me suis bien fait avoir par elle. Ma question est:

Si j'envoie les documents qu'elle a signée devant un tribunal (sur les documents il n'est pas mentionné que c'est pour une promesse de vente) est ce que je pourrais récupérer le terrain vu qu'elle n'a aucune ressource pour me rembourser? **.merci**

Par **edith1034**, le **14/12/2012** à **08:40**

bonjour,

votre question est une blague ?

la réponse est :

allez voir un avocat le plus vite possible pour faire constater la reconnaissance de dettes par un tribunal et prendre une hypothèque sur le terrain,

ensuite vous serez certainement obligé de le faire vendre à la barre du tribunal

pour tout savoir sur la vente immobilière

<http://www.fbls.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>

Par **Hoatai**, le **15/12/2012** à **06:24**

Bonjour,

Hélas!!, ce n'est pas une blague. Je n'ai pas voulu engagé de poursuite contre cette dame, mais ma famille me met la pression pour le faire. J'ai essayé de lui parler pour convenir d'un accord, elle ne veut pas me voir.

Je vous remercie de votre aide Edith1034.

Par **Tisuisse**, le **15/12/2012** à **09:37**

Bonjour,

Seule la voie judiciaire vous permettra d'obtenir gain de cause. En attendant, avez-vous vérifié que ce terrain lui appartient réellement ? j'ai des doutes.

Par **Lag0**, le **15/12/2012** à **09:40**

De toute façon, si actuellement Hoatai n'est en possession que d'une reconnaissance de dette, il ne pourra demander que le remboursement de cette dette et non pas la vente du terrain en question.

Par **Hoatai**, le **16/12/2012** à **09:54**

Pour Tisuisse, oui le terrain lui appartient après avoir été me renseigné auprès des services compétent.

Lag0, si elle me rembourse c'est tant mieux pour moi. M

Par **amajuris**, le **16/12/2012** à **13:59**

bjr,

J'ignore si c'est une blague mais déjà il faut connaître une personne qui dispose de 210.000 € disponibles immédiatement. Et à minima, vu le montant, on fait ce genre d'opération devant un

notaire avec la promesse de vente.

cdt